

PROJETS INDUSTRIELS : QUELLE PLACE POUR LA CONCERTATION ?

Synthèse des propositions de Décider ensemble

L'étude *Projets industriels : quelle place pour la concertation ?* a démontré que pour être efficaces, les dispositifs de concertation dans le cadre de projets industriels doivent être soutenus et accompagnés par les pouvoirs publics nationaux et locaux.

Décider ensemble souhaite en ce sens que l'Etat :

- **assume davantage ses responsabilités** en favorisant une approche interministérielle des projets industriels auxquels il est favorable et en affirmant un soutien clair à ces projets lorsque cela s'avère nécessaire ;
- **fasse prévaloir l'intérêt général** et le place au cœur des prises de décisions en matière d'action publique et ce quelque que soit le contexte de réalisation du projet ;
- **sorte de l'ambiguïté dans laquelle il se trouve** tant dans la façon dont il instruit les dossiers que dans ses rapports avec les parties prenantes et ses relations avec les élus locaux.

Décider ensemble désire aussi que l'ensemble des problématiques industrielles soit soumis, au niveau national, au débat public et au dialogue avec les parties prenantes. Nous promouvons donc :

- **la tenue de processus de concertation nationale pour les projets industriels comportant des technologies innovantes.** Ces concertations sont à réaliser en amont de la mise en œuvre locale du projet concerné. Elles peuvent se dérouler sous trois formes différentes (1) une réalisation dans le cadre de la conférence environnementale (2) une réalisation sous la forme d'un débat public géré par la CNDP ou bien (3) une réalisation plus innovante à travers, par exemple, l'organisation d'une conférence de citoyen ;
- **l'organisation en 2015 d'une grande campagne nationale de mobilisation et de sensibilisation de la société civile à la question des risques industriels ;**
- **l'ouverture du Conseil national de l'industrie à la gouvernance à cinq.** Il rassemble actuellement trois collèges d'acteurs : des représentants d'entreprises, d'organisations syndicales et de l'administration d'Etat. Nous proposons que son fonctionnement et ses travaux incluent aussi des représentants des collectivités territoriales et de la société civile ;
- **l'articulation des différents dispositifs étatiques (CNI, conférence environnementale etc.) avec les orientations nationales** élaborées lors de dispositifs de concertation ou de dialogue avec les parties prenantes.

Décider ensemble entend enfin promouvoir une véritable animation territoriale des dispositifs de concertation et de dialogue avec les parties prenantes. Les concertations liées à des projets industriels ne doivent plus être vécues comme des processus ponctuels sans lien les uns avec les autres. Il faut que les collectivités territoriales s’emparent de cette compétence et assistent les industriels dans la mise en œuvre de ces dispositifs afin d’en assurer la cohérence et l’adéquation avec les attentes du territoire. Nous souhaitons favoriser ainsi :

- **la création de structures de support à la concertation au sein même des territoires.** Ces structures doivent être responsables de l’animation régulière des différents réseaux de parties prenantes afférents à un territoire. Pouvant être liées aux CESER, elles doivent avoir comme autres missions d’assurer la préparation du territoire à la réception de processus de concertation pour des projets industriels ;
- **l’instauration d’offices de consultation publique dans les territoires.** Décider ensemble encourage la création de ce type d’instances qui, indépendantes de l’exécutif local, permettent de garantir les débats publics locaux et l’ensemble des processus de concertation en faisant la demande ;
- **la mobilisation régulière de l’ensemble des acteurs et parties prenantes d’un territoire** (agences consulaires, chambres de commerce et de l’industrie, associations locales, instances de démocratie participative etc.).

Retrouvez l’intégralité de l’étude sur le site de Décider ensemble

www.deciderensemble/nos-etudes

